

Fiche de candidature

PARTIE 1 : DONNÉES DE BASE

Coordonnées : (ces informations ne seront pas partagées).

CATÉGORIES DANS LESQUELLES VOUS SOUHAITEZ POSTULER L'EXPÉRIENCE

1 : TYPE D'EXPÉRIENCE : *choisissez-en un seul*, l'élément que vous considérez comme le plus remarquable de votre pratique.

A) Délibération Assemblée citoyenne / atelier délibératif / loterie / théâtre législatif, planification participative...	
B) Décision Budget participatif / référendum / consultation / processus participatif avec vote...	
C) Citoyenneté Citoyenneté / action communautaire / conseil permanent / éducation civique / vie associative / autres initiatives de renforcement de la démocratie locale	X

2 : TYPE DE GOUVERNEMENT : *n'en choisir qu'un seul.*

A) Jusqu'à 50.000 habitants (villages, petites villes, zones rurales)	
B) Ville entre 50.000 et 250.000 habitants	X
C) Ville entre 250.000 et 1.000.000.000 d'habitants	
D) Grande métropole ou agglomération urbaine de plus de 1.500.000 habitants	
E) Gouvernement supra-locaux, régionaux, départementaux	

Informations sur l'expérience candidate: complétez les informations ci-dessous de manière claire et concise.

Titre de l'expérience : Renforcement de la démocratie et la participation citoyenne
Nom de la ville ou de la région : Commune de Sô-Ava
Pays : BENIN
Nombre d'habitants de la ville ou de la région : 118453



Fiche de candidature

Institution candidate : <i>Mairie de Sô-Ava</i>		
Site web de l'expérience ou de l'institution candidate : https://bjadvocacy.wixsite.com/advocacy		
Profils de réseaux sociaux de l'expérience ou de l'institution : <i>whatsapp, facebook</i>		
Date de début de l'expérience : <i>2016 et 2022</i>		
Date de finalisation de l'expérience : <i>(2022</i>		
Budget de l'expérience : <i>10000 euros et 25000 USD</i>		
Type de candidature <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite)</i>	Nouvelle expérience	OUI
	Innovation sur une expérience existante	
	La continuité d'une expérience	
Type d'expérience <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Budget participatif	
	Planification participative	
	Conseil permanent	
	Espace / atelier pour le diagnostic, le suivi, etc.	
	Audience / forum	
	Votation / référendum	
	Assemblées / jurys citoyens / espaces de délibération	
	Gouvernement électronique / gouvernement ouvert / plateformes numériques	
	Initiatives citoyennes / initiative législative	X
	Autres <i>(indiquer lesquels)</i> :	



Fiche de candidature

Objectif de l'expérience <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation		X
	Intégrer la diversité comme critère d'inclusion		X
	Renforcement communautaire		
	Renforcement de la citoyenneté non organisée		X
	Étendre les droits de la citoyenneté liés à la participation politique		X
	Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative		X
	Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative		X
	Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative		
	Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative		X
	Améliorer une politique publique grâce à la participation active des habitants		
Cadre territorial <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	L'ensemble du territoire	Local	X
		Régional	X
	Arrondissement		X
	Quartier		X
Domaine thématique <i>(Veuillez cocher d'un X dans la</i>	Gouvernance		
	Éducation		



Fiche de candidature

colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)	Transport	
	Gestion urbaine	
	Santé	
	Sécurité	
	Environnement, Changement Climatique et/ou agriculture urbaine	
	Nouveaux mouvements sociaux et associationnisme	
	Culture	
	Logement	
	Création d'emploi	
	Décentralisation	X
	Développement local	
	Formation/préparation	X
	Economie et finances	
	Normes juridiques	
	Inclusion sociale	X
	Tous	
	Autres (indiquer lesquels)	
Objectifs de Développement Durable (ODD) associés à la pratique	ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	



Fiche de candidature

<i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs. Vous pouvez également ajouter les cibles spécifiques)</i>	ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	
	ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	
	ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
	ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
	ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	
	ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	
	ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
	ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	
	ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
	ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables		

Fiche de candidature

	ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
	ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
	ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	
	ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	X
	ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs	X

PARTIE 2 : DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

Veillez remplir les champs suivants de manière claire et concise. Vous pouvez ajouter des liens, graphiques ou images si vous le jugez utile.

Contexte :

La situation géographique

Située au Sud du Bénin, la commune de Sô-Ava est comprise entre 6°24' et 6°38' latitude Nord et entre 2° 27' et 2°30' longitude Est. Elle occupe une partie de la basse vallée du fleuve Ouémé et de la rivière Sô à qui elle doit son nom. La commune de Sô-Ava est limitée :

- ✓ au Nord par les communes de Zè et d'Adjohoun ;
- ✓ au Sud par la commune de Cotonou ;
- ✓ à l'Est par les communes lacustres des Aguégus et de Dangbo et,
- ✓ à l'Ouest par la commune d'Abomey-Calavi.

2.1.2. Organisation administrative

La commune de Sô-Ava est administrée par un conseil communal de 19 membres dont une femme avec à sa tête un maire assisté de deux adjoints. Au regard de l'article 4 et suivant de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune de Sô-Ava est organisée en sept (07) arrondissements qui regroupent 42 villages. Cependant, la nouvelle loi sur les unités administratives, c'est-à-dire la loi 2013-05 du 15 février 2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin, tout en conservant les 07 arrondissements a néanmoins porté les villages de la commune à 69.

Fiche de candidature

La commune de Sô-Ava s'étend sur une superficie de 218 km² sur laquelle vit une population de 118.547 habitants avec une densité d'environ 544 habitants au km² (RGPH4, juin 2013). Cette population serait estimée en 2025 à 132 014 habitants (STAD Atlantique, 2010).

Antécédents :

La gestion des affaires publique dans la commune de SÔ-Ava se trouve dans un contexte où la défiance des citoyens à l'égard des politiques et des institutions fait l'actualité, le niveau communal reste celui dont le citoyen se sent le plus éloigné et auquel il accorde peu d'intérêt. À cet égard, les dispositifs participatifs rendant les processus décisionnels plus démocratiques, plus ouverts et plus transparents sont menacés.

La mauvaise gestion et l'inorganisation caractérisent le secteur de l'éducation dans la commune

Les 96% élus communaux de Sô-ava ne résident pas sur le territoire communal

Les citoyens ne connaissent pas les canaux pour remonter des problématiques et des attentes vers les élus communaux.

La mauvaise organisation des acteurs de l'eau dans la commune et le manque d'intérêt du secteur privé pour le secteur malgré l'opportunité qu'offrent les textes législatifs pour le privé.

L'absence d'une politique communale pour le secteur de la santé et la faible capacité des acteurs à répondre aux besoins des citoyens.

Face à la menace d'annexion de la commune à une autre les quatre secteurs eau potable, santé, éducation et état civil sont plus vulnérables.

La commune lacustre de Sô-Ava reste pendant trois à quatre mois impraticable au cours d'une l'année. L'accès à la mairie devient difficile surtout pour les handicapés, les jeunes et les populations qui n'ont pas de pirogue pour se déplacer vers la mairie pour s'offrir des services administratifs et services sociaux de base.

L'incapacité de la mairie à mobiliser suffisamment ses propres ressources pour faire face à ses projets

Le service de l'état civil et des affaires générales enregistrent une grande baisse de ressources financière.

Objectifs de l'expérience :

Les citoyens surtout les jeunes sont conscients de leurs droits et devoirs et exigent des services publics de qualité auprès des administrations locales dans les secteurs d'eau potable, de la santé, de l'éducation et de l'état civil.

Méthodologie :



Fiche de candidature

En fonction des ambitions et des résultats attendus du projet, différents niveaux de participation et d'implication des bénéficiaires ont été envisagés et influenceront la manière dont les contributions citoyennes sont prises en compte dans la gestion des affaires de la cité afin de fournir des services de qualité aux citoyens. Il s'agit des conseillers communaux, les agents de la mairie surtout en charge des services à la population, les services techniques de la mairie, les Associations des Consommateurs d'Eau Potable de Sô-Ava (ACEP), les Associations communales des Parents d'Elèves de Sô-Ava, les membres (Associations, ONG) du Collectif des Organisations de la Société Civile de Sô-Ava, le Conseil Citoyen des Jeunes, le Comité de Gestion des Centre de Santé (COGECS) et leurs organisations faitières.

Pour impliquer les bénéficiaires finaux dans sa phase d'instruction, dans son exécution et dans sa pérennisation, nous utiliserons les moyens suivants

La sensibilisation par des campagnes d'informations à leur endroit afin de les préparer à comprendre et accepter le projet. Organiser des formations à l'endroit des jeunes pour renforcer leurs capacités. La consultation vise à recueillir l'avis des bénéficiaires sur un sujet ou un projet spécifique. Les réactions et contributions issues de la consultation des bénéficiaires serviront à mieux cerner le vécu, les attentes, leurs craintes et appréhensions. Les résultats de la consultation ont servi d'aide à la décision pour les autorités locales et le cadre de concertation sur la redevabilité mis en place dans la commune constitué des jeunes. Promouvoir enfin la concertation entre les bénéficiaires qui aura objectif d'échanger les points de vue dans le cadre d'offre des services sociaux de base ou dans des situations potentiellement conflictuelles.

Enfin nous avons installé un conseil communal des jeunes qui collabore avec les autorités locales..

Innovation :

Améliorer la gestion communale en offrant des moyens aux citoyens de faire remonter des problématiques et des attentes vers les élus dans les secteurs cibles.

Redynamiser les organisations communautaires dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation et la prestation de la mairie dans le secteur de l'état civil.

Par ailleurs, le développement des outils numériques constitue une réelle opportunité pour le développement de pratiques locales de participation citoyenne. Au-delà des processus participatifs classiques et « présents », la communication numérique représente un moyen formidable de toucher et d'impliquer des catégories de population plus jeunes, plus actives, mais aussi plus volatiles. Aussi par le numérique les citoyens peuvent participer à la gestion de leur cité, avoir des services publics de qualité par des plaintes qui peuvent parvenir directement aux élus locaux. Dans ce cadre nous ferons recours aux NTIC (E-démocratie, Fluicity, CitizenLab, WhatsApp etc) pour l'exercice de la redevabilité et les interactions entre les élus communaux et les citoyens de Sô-Ava.

Inclusion :

Dans un contexte où la défiance des citoyens à l'égard des politiques et des institutions fait l'actualité, le niveau communal reste celui dont le citoyen se sent le plus proche et auquel il est le plus attaché. Les communes sont largement à la manœuvre concernant le développement d'un cadre de vie harmonieux et durable et de services de proximité de qualité offerts aux habitants. À cet égard, les dispositifs participatifs rendent les processus



Fiche de candidature

décisionnels plus démocratiques, plus ouverts et plus transparents peuvent profiter aux femmes et aux jeunes.

La démocratie participative doit avant tout être complémentaire au fonctionnement démocratique représentatif, en contribuant à ce que les décisions et actions communales se concrétisent au plus près des attentes et des besoins des femmes et des jeunes tout en garantissant l'intérêt collectif.

Communication :

Par ce projet, les femmes et les jeunes peuvent désormais participer aux instances de décision soit individuellement ou à travers leur organisation communautaire. Les organisations des femmes et des jeunes recevront des formations de renforcement des capacités à cet effet sur la redevabilité et sur le processus de plaidoyer pour que leurs besoins soient pris en compte. Ils seront outillés pour agir convenablement et professionnellement. On constatera prochainement que le nombre de femmes et de jeunes dans les instances de décision a augmenté. De même, à travers ces actions inscrites dans le projet, les besoins des personnes handicapées seront pris en compte dans les programmes et projets des élus communaux. La conception et la réalisation des infrastructures communautaires tiendront compte des besoins physiques des personnes handicapées.

Articulation avec d'autres acteurs :

Les interventions en collaboration avec les organisations membres du Collectif des Organisations de la Société Civile COSC/Sô-Ava pour couvrir tous les arrondissements et services déconcentrés sur le territoire de Sô-Ava. Ses membres sont présents sur tout le territoire. C'est aussi une occasion de redynamiser les organisations membres du Collectif sur la redevabilité, l'efficacité des institutions de contrôle. Les OSC impliquées seront outillées sur la transparence, la participation, l'évaluation, la réclamation et la réparation au niveau communautaire. Les OSC seront outillées sur les techniques et les méthodologies de contrôle et de participation citoyenne.

Ensuite la Cellule de Participation Citoyenne accompagne le projet par son domaine de la veille citoyenne au niveau de la mairie, dans les institutions déconcentrées. Assurer l'information, l'éducation civique et la mobilisation des citoyens autour des actions et politiques publiques locales. Advocacy est membre de cette cellule depuis 2009

Évaluation :

Instance composée de trois délégués par partenaire au projet. Ils sont les membres du Conseil d'Administration pour représenter leur structure.

Ils disposent d'une vue générale sur les objectifs du projet.

D'une manière opérationnelle, le comité stratégique :

- Prend les décisions relevant d'une des activités sectorielles du projet;
- Réexamine le bien-fondé des activités en cours en fonction des enjeux, des Objectifs et de la redevabilité.
- Arbitre entre les différents budgets (priorités, allocations budgétaires...);
- Valide les résultats et les rapports de suivi et d'évaluation avant sa transmission au fonds

Fiche de candidature

- Rend compte de l'avancement des différentes activités aux partenaires impliqués dans le projet.
- Remonte au conseil d'administration de chaque partenaire les problèmes et décisions de son ressort;
- Alerte le comité de pilotage sur les activités présentant des dysfonctionnements dans le processus de mise en œuvre.

Le comité de pilotage

Instance de pilotage constituée pour la durée du projet de redevabilité et qui agit par délégation du comité stratégique. Il est composé de responsables opérationnels de niveau élevé dans l'organigramme de ce projet. Il est composé de cinq membres dont un Coordonnateur, un chargé de programme (personne handicapée), un comptable, une secrétaire (personne handicapée) chargée de suivi et évaluation. Il représente le comité stratégique pour les activités opérationnelles et à ce titre, suit la réalisation opérationnelle du projet, de son lancement jusqu'à sa date de fin.

D'une manière pratique, le comité de pilotage :

- Met en œuvre les orientations du comité stratégique;
- Valide les grandes orientations du projet;
- Affecte les ressources nécessaires;
- Arbitre les options majeures;
- Suit le projet et décide du lancement des lots des activités;
- Cadre et valide les activités
- Fait remonter au comité stratégique les problèmes et les décisions de son ressort.

Impacts et résultats :

Le projet présente plusieurs caractères de durabilité. Les différentes formations à l'endroit des organisations visent plutôt à les professionnaliser dans des domaines transversaux du projet, renforcer leurs capacités et les faire émerger. Les associations de femmes intervenant dans le secteur de l'eau sont formées sur leurs droits et devoirs. Les associations dans le domaine de la santé et l'éducation dans la communauté sont outillées et renforcées et animent les panels citoyens reconnaissant leurs droits et devoirs dans la cité. Les élus communaux et les responsables des associations locales se sont appropriés les notions sur la redevabilité et ses mécanismes de mise en œuvre. Le cadre de concertation communal sur la redevabilité installé avec un arrêté communal constituant la veille et d'interpellation citoyenne fera l'objet d'outil financé par la mairie, les OSC et PME doté d'une autonomie juridique et financière.

e taux de fréquentation des services publics dans le domaine de l'état civil a augmenté de 80%

La demande de service public dans le secteur la santé, a augmenté de 30 à 60% pendant et après la mise en œuvre du projet.

Le taux d'infrastructures dans les secteurs d'éducation et de la santé a augmenté de 50%

35 organisations communautaires membres du COSC des secteurs (santé, éducation, eau et état civil) ont été formées sur l'éducation civique, les droits spécifiques et la redevabilité sociale sur tout le territoire communal.

La qualité des services publics offerts aux citoyens dans les secteurs de la santé, de l'eau potable, de l'éducation et l'état civil s'est améliorée et correspond à la demande.

Fiche de candidature

Les OSC locales membres du COSC et de la CPC actives dans les quatre secteurs du projet ont été renforcées contribuant à redevabilité dans la commune

PARTIE 3 : RÉSUMÉ DE L'EXPÉRIENCE

Résumé de l'expérience :

Il était organisé une réunion avec les partenaires (COSC/Sô-Ava, CPC) pour la présentation du projet, les activités et les objectifs à atteindre. Nous ferons une liste des volontaires de chaque organisation et un planning des activités et un cahier de charges et la répartition des activités pour chaque partenaire impliqué. Une liste exhaustive des volontaires sera faite pour des activités données.

Nous organisons une formation aux membres impliqués ou non sur le projet redevabilité (les activités, les objectifs, les résultats à moyen ou à long terme. Etc.) Il sera dégagé une équipe de pilotage, un comité de suivi et évaluation interne du projet. Une audience sera sollicitée auprès de l'exécutif communal de Sô-Ava pour leur présenter le projet afin de solliciter la convocation des élus communaux pour leur présenter le projet redevabilité et les activités.

Le conseil communal convoqué, le projet leur sera présenté et sollicité leur adhésion afin d'atteindre les résultats et se convenir ensemble sur le lancement officiel du projet.

Après cette séance une série de formations pour la redynamisation des OSC et sur les principes clés de la redevabilité, les thèmes transversaux suivants : genre, leave no one behind, l'approche fondée sur les droits humains, la gestion des projets sensibles aux conflits, les normes de qualité. Cette formation permettra aux OSC d'avoir les notions et les techniques de sensibilisation des populations à la base et les outils sur les thèmes transversaux à développer dans les campagnes de sensibilisation.

Après les OSC se sera le tour des élus communaux qui seront formés sur la redevabilité afin de manifester leur volonté d'amener le maire non seulement à bien gérer mais d'exercer un contrôle sur les agents et les responsables des services sociaux à bien faire face à la demande des citoyens. Ils seront préparés à cet effet à des émissions radio et d'autres activités du projet.

Nous passerons à la création d'un premier site web de la mairie de Sô-Ava, la création d'e-guichet et le développement des applications des NTIC (E-démocratie, Fluicity, CitiezenLab, WhatsApp pour l'exercice de la redevabilité dans la commune de Sô-Ava.

Ensuite des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation seront lancées à l'endroit des élus et des PTF sur les besoins des personnes handicapées, des jeunes et des femmes dans la commune.

A leur tour les ACEP et les COGECS seront formés sur les normes et les qualités. Il sera lancé ensuite une grande campagne de sensibilisation des citoyens à travers les OSC, les élus communaux et les autres organisations dans toute la commune. Ces campagnes seront appuyées par des documents d'étude réalisés par Advocacy et ses partenaires.

Le conseil communal sera à nouveau convoqué pour l'adoption d'un projet d'arrêté sur la



17^e PRIX
BONNE PRATIQUE
EN PARTICIPATION
CITOYENNE



Fiche de candidature

redevabilité dont notamment la mise en place et le fonctionnement du Cadre Communal de Concertation sur la redevabilité (CCCR) composé du Mairie, le représentant des OSC, la délégation des PME, COGECS, ACEP, ACPE de Sô-Ava.

Nous vous invitons à partager des pièces jointes pour mieux illustrer votre expérience : vidéos, photos, documents..... Vous pouvez les envoyer via un système de livraison de documents volumineux tel que WeTransfer, Dropbox ou Google Drive.

Merci de votre participation !